

Gardiennage et organisation du Travail dans les élevages ovins des zones pastorales du sud-est de la France

Chauvat S., Léger F., Bataille J.F., Designolle H., Fabre P.

in

Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.).
Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38

1999

pages 391-395

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=99600182>

To cite this article / Pour citer cet article

Chauvat S., Léger F., Bataille J.F., Designolle H., Fabre P. **Gardiennage et organisation du Travail dans les élevages ovins des zones pastorales du sud-est de la France.** In : Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services* . Zaragoza : CIHEAM, 1999. p. 391-395 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Gardiennage et organisation du travail dans les élevages ovins des zones pastorales du sud-est de la France

S. Chauvat*, J.F. Bataille, H. Designolle***, P. Fabre**** et F. Léger***

*Institut de l'Élevage, Parc Scientifique Agropolis, 34397 Montpellier Cedex 5, France

**Institut de l'Élevage - MRE, Route de la Durance, 04100 Manosque, France

***Chambre d'Agriculture du Var, 11 rue Pierre Clément, 83300 Draguignan, France

****Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Av. Henri Pontier, 13100 Aix en Provence, France

RESUME - Dans les zones méditerranéennes françaises, le terme d'herbassier désigne des systèmes d'élevage ovins-viande où le territoire pâturé relève presque exclusivement d'accords verbaux entre propriétaires et éleveurs. L'utilisation du "Bilan Travail", méthode d'approche globale définie par l'INRA et l'Institut de l'Élevage montre que le gardiennage demeure la contrainte majeure de ces systèmes. Presque indépendant de la taille des troupeaux, il apparaît plus lié à l'organisation spatiale du territoire pâturé. Représentant l'essentiel de la charge de travail, il laisse aux éleveurs un temps disponible extrêmement faible.

Mots-clés : Provence, Systèmes herbassiers, ovins, organisation du travail, gardiennage.

SUMMARY - "Shepherding and organization of work in sheep farms in pastoral areas of south-east France". In the French Mediterranean area, the term "Herbassier" refers to sheep farming systems whose grazing land is rented by the owners only under "verbal agreement". The use of the "labour assessment", a method developed by the INRA and the Institut de l'Élevage shows that shepherding represents the major constraint of those farming systems. Regardless of flock size, shepherding seems to depend on graze land spatial organization. It represents the main part of the farm-work and leaves very little spare time to the farmers.

Key words: Provence, sheep farming systems, verbal agreement land tenure, labour organization, shepherding.

Introduction

Dans les exploitations d'élevage françaises, le travail devient un déterminant de plus en plus fort des décisions techniques. Le poids croissant de ce facteur n'est pas uniquement la conséquence logique et inévitable des augmentations de taille des structures et des cheptels intervenues depuis vingt ans. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement son volume et sa productivité, mais aussi sa qualité. Suivant en cela l'évolution de la société toute entière, les éleveurs se soucient de plus en plus de leurs conditions de vie. Cette question du travail et de son organisation est particulièrement importante pour les systèmes pastoraux "herbassiers" du Sud-est de la France, où le gardiennage constitue encore une charge considérable. L'application de la méthode bilan-travail à six exploitations de la zone méditerranéenne provençale permet de mieux comprendre quelles sont les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur ces systèmes. Elle ouvre des pistes de réflexion nouvelles sur la relation entre organisation du travail et diversité des milieux exploités. Ces pistes apparaissent d'autant plus intéressantes qu'elles rejoignent les interrogations sur le rôle de l'élevage dans la préservation des milieux et des paysages.

Les systèmes "herbassiers" méditerranéens

Le terme "d'herbassier" désigne des systèmes d'élevage encore très répandus au sein desquels les surfaces pâturées relèvent pour une large part d'accords verbaux entre propriétaires et éleveurs. En Provence, ils se rencontrent principalement dans l'Arrière-Pays, de la mer aux Alpes, et en Crau.

La Crau, plaine caillouteuse à l'est de la Camargue, est partagée entre parcours steppiques peu productifs (les *coussouls*) et prairies naturelles irriguées destinées à la production de foin. L'élevage

ovin y occupe encore une place prépondérante (Fabre, 1997). Les troupeaux sont de très grande taille (800 brebis mères en moyenne). Ils passent l'été en alpage. L'agnelage principal intervient à la descente d'estive, au mois d'octobre. Les brebis pâturent alors les regains de fauche (4^{ème} coupes). En février, ils passent sur les parcours qu'ils exploitent jusqu'au départ en transhumance, à la mi-juin. Mais les brebis agnelant au printemps (agnelage de rattrapage) sont souvent conduites sur des surfaces fourragères spécialisées ("herbe de printemps"). Les "herbassiers" représentent environ la moitié de ces élevages.

Dans l'Arrière-Pays, les cheptels des élevages herbassiers sont de dimension un peu plus réduite (500 à 700 brebis). Ils passent également l'été en montagne. A l'automne, les troupeaux pâturent des chaumes (*restoubles*), des regains de fauche, des vignes ou des friches. L'hiver, ils exploitent surtout des parcours boisés, complétés au printemps par des friches et d'anciens prés. Les brebis sont conduites en un agnelage dominant d'automne (octobre-novembre) ou de début de printemps (fin février-avril), en fonction des ressources disponibles au pâturage (Réseaux d'élevage, 1997).

Si la diversité des surfaces utilisées est importante, les différents types de systèmes herbassiers présentent des traits communs majeurs :

(i) Avec un objectif d'une naissance par brebis et par an, la productivité à l'animal est relativement faible. Compte tenu des cheptels, la productivité par UTA -300 agneaux par an en moyenne- n'est toutefois guère différente de celle enregistrée dans des systèmes beaucoup plus intensifs.

(ii) Les troupeaux sont autant que possible divisés en deux lots au moins, avec séparation des brebis allaitantes et non allaitantes. La complexité et la durée de l'allotement sont intimement liées à la main d'oeuvre disponible et aux possibilités d'aménagements temporaires de parcs.

(iii) Les terres sont accessibles pour l'essentiel par l'intermédiaire d'accords verbaux, excluant tout aménagement durable. Le gardiennage demeure donc dominant. La conduite en parcs mobiles est toutefois de plus en plus pratiquée.

(iv) En estive, les éleveurs herbassiers gardent le plus souvent eux-mêmes leurs brebis. Ils n'ont donc aucun "moment de liberté" pendant l'année, etc.

Ces trois dernières tendances montrent bien le poids très important de la question du travail dans ces systèmes. Dans le cadre du Réseau d'Élevage Provence Alpes Côte d'Azur, ce thème a donc été défini comme un axe prioritaire de recherche. Dans cette perspective, la méthode "Bilan Travail" a été utilisée en complément des suivis habituels.

La méthode "Bilan-Travail"

La méthode "Bilan Travail" définie par l'INRA et l'Institut de l'Élevage en 1994 vise à intégrer le travail dans l'analyse du fonctionnement global des exploitations d'une façon accessible et facile à mettre en oeuvre par les techniciens de développement. Le mode d'investigation est l'entretien. Il doit permettre une évaluation du temps passé à la mise en oeuvre des pratiques d'élevage et de conduite des surfaces, sans rechercher l'exhaustivité ou une approche fine des tâches élémentaires qui exigerait des enregistrements contraignants (INRA et Institut de l'Élevage, 1993).

Ces entretiens reposent tout d'abord sur l'identification de la main d'oeuvre. On dénombre les travailleurs constituant la cellule de base, permanents pour lesquels l'activité d'élevage est prépondérante en temps comme en revenu. On identifie les travailleurs n'appartenant pas à la cellule de base, bénévoles, intervenants dans un cadre d'entraide ou d'entreprise, salariés temporaires ou occasionnels. Ils s'attachent ensuite à l'évaluation des temps de travaux cumulés des différents intervenants. Le travail d'astreinte correspond aux tâches non différables, réalisées de façon quasi quotidienne : soins aux animaux, surveillance, alimentation, etc. La quantification se fait en heures par jour pour chaque période d'au minimum quinze jours où il peut être considéré comme constant. Le travail de saison regroupe les tâches consacrées aux cultures et celles non quotidiennes sur le troupeau (traitements, pesées, tonte, transhumance, etc.). Elles sont quantifiées en jours par mois à la demi-journée près. L'organisation de ces différents types de travaux et la participation des travailleurs hors cellule de base laissent aux membres de la cellule de base un volume de temps pour

réaliser d'autres tâches agricoles non prises en compte (entretien du matériel et des bâtiments, comptabilité, etc.) et d'autres activités (rémunératrices, associatives, privées, etc.) Cette marge de manœuvre est appréciée à l'aide d'un indicateur, le *temps disponible calculé*.

Le travail dans les systèmes herbassiers Provençaux

L'échantillon étudié

Les résultats présentés portent sur un échantillon de six exploitations, qui pratiquent toutes un agnelage dominant d'automne (octobre-novembre) avec rattrapage en début de printemps. Trois sont des éleveurs herbassiers du Var (A, B, C). Les troupeaux (500 à 600 brebis) sont gardés tout au long de l'année. Un quatrième éleveur herbassier (D), installé en Crau avec 800 brebis, a adopté une conduite de pâturage en parcs mobiles et ne garde plus en estive. Les deux autres éleveurs ne sont pas des herbassiers. Ils disposent en propre de surfaces de cultures et de parcours conséquentes. L'un, avec 600 brebis, est représentatif des systèmes "préalpins" varois pratiquant encore largement le gardiennage (E). L'autre, en Crau, a adopté une conduite en parcs pour ses 500 brebis (F). Aucun des deux ne garde en estive. Ces deux exploitations constituent des "témoins" en comparaison desquels mettre en avant les spécificités des systèmes herbassiers.

Présentation des bilans travail

Les données annualisées des bilans sont présentées dans un table général (Table 1). La première série correspond au travail. La seconde concerne le travail de saison sur le troupeau et les cultures.

Table 1. Le travail dans six exploitations provençales - Bilan annuel

Exploitation	A	B	C	D	E	F
Zone	Var	Var	Var	Crau	Var	Crau
Surfaces cultivées (ha)	0	0	0	4	75	102
Nombre de brebis	550	500	600	800	600	500
Effectif cellule de base	2	2	2	1	2	1
Travail d'astreinte troupeau (heures)	5012	4843	5046	2384	3160	1007
% assuré par la cellule de base	98	100	100	100	100	80
<i>Dont gardiennage exploitation (%)</i>	45	41	50	16	57	8
<i>Dont gardiennage estive (%)</i>	26	28	23	0	0	0
Travail de saison troupeau (jours)	73	157	105	130	118,5	32
% assuré par la cellule de base	45	42	45	41	59	46
<i>Dont TS estive (%)</i>	34	70	26	22	8	0
Travail de saison cultures (jours)	0	0	0	26	215	208
% assuré par la cellule de base				88	83	91
Travail de saison total (jours)	73	157	104,5	156	333,5	241
% assuré par cellule de base	45	42	45	49	75	73
Temps disponible calculé (heures)	849	928	622	657	1207	910

Une importante spécificité des systèmes herbassiers est que le travail d'astreinte occupe l'essentiel de la main d'oeuvre (75 à 90% du temps total mesuré). Le travail de saison, limité au seul troupeau, est en effet réduit. Il l'est d'autant plus en fait qu'il inclue ici la transhumance à pied, pratiquée par deux éleveurs (B et C), qui s'apparente plus au gardiennage qu'aux activités plus classiquement qualifiées de saisonnières (tonte, pesées, traitements prophylactiques, etc.).

Les élevages herbassiers ont un temps disponible calculé extrêmement faible. On peut même estimer que le troupeau sature intégralement le temps des éleveurs. En effet, une analyse saisonnière de ce TDC montre qu'il correspond essentiellement à la période d'estive, où la conduite du troupeau est assurée par un seul des membres de la cellule de base. C'est le gardiennage qui conduit à cette situation. Partout où il est constitutif du système (y compris dans les systèmes préalpins), il représente en effet 57 à 73% du travail d'astreinte.

Cette situation tendue doit-elle pour autant, être interprétée comme une contrainte insurmontable à tout projet de développement? On remarquera ici la forte homogénéité du travail d'astreinte chez les élevages "typiquement" herbassiers, malgré des effectifs sensiblement différents (la valeur plus faible enregistrée sur l'exploitation B doit s'interpréter par le poids plus fort du travail de saison, lié à la transhumance à pied à l'aller et au retour). Cette constatation traduit une réalité spécifique du gardiennage. Le temps qui lui est consacré est indépendant ou presque de l'effectif. Par rapport au projet fréquent des éleveurs herbassiers d'accroissement des effectifs, la main d'oeuvre n'est pas forcément un facteur limitant, tant qu'il reste dans des limites raisonnables, n'obligeant pas en particulier à une remise en cause des circuits de pâturage.

Le travail d'astreinte lié au gardiennage varie cependant au cours de la campagne, en fonction de l'organisation spatiale et de l'éloignement des quartiers pâturés, en fonction surtout de l'allotement pratiqué. On touche là un point essentiel. La conduite en deux lots séparant les allaitantes des autres brebis, est une condition importante de la performance technico-économique. Elle impose sur des périodes relativement longues la présence de deux personnes à plein temps. C'est la situation rencontrée sur les exploitations A, B, C et, à moindre titre, E. Etablis dans un cadre familial, les deux conjoints participent pleinement à l'ensemble des travaux, y compris au gardiennage.

Le cas D représente à l'inverse une situation où l'éleveur est seul permanent, sa conjointe, qui travaille à l'extérieur, ne l'aidant que de façon très exceptionnelle. Il a dû de ce fait adopter une conduite plus économe en main d'oeuvre, où des parcs mobiles se substituent presque intégralement au gardiennage. Ce choix, dont on peut penser qu'il était incontournable, implique un rapport particulier au foncier. Pouvoir installer des parcs, même mobiles, implique d'avoir vaincu les réticences des propriétaires. Cela exige aussi une certaine sécurité, pas toujours garantie lorsque les troupeaux exploitent des parcelles enclavées dans un tissu "rurbain" de plus en plus étroit, avec ce que cela implique de passages de promeneurs, de chiens, etc. Enfin, cela exige de disposer de surfaces relativement homogènes, où la maîtrise de l'alimentation du troupeau n'exige pas de combiner des ressources pastorales diversifiées au sein d'une même journée de pâturage.

Conclusion

Cette relation étroite entre foncier -à la fois en terme de maîtrise, d'organisation spatiale, de types de ressources pâturées- et organisation du travail est au coeur de la logique des systèmes herbassiers. On comprend mieux le projet partagé par la plupart de ces éleveurs, qui cherchent à stabiliser une partie des terrains qu'ils pâturent, en devenant propriétaires, fermiers, ou tout au moins en passant des conventions pluriannuelles de pâturage. L'objectif n'est pas seulement ici d'ordre patrimonial. Ce qui est en cause, c'est avant tout la recherche d'une certaine qualité de vie, libérée, au moins de temps en temps, de la contrainte permanente du gardiennage, permettant de vivre une vie de famille et une vie sociale "normales". Etre herbassier, c'est sans conteste un choix de vie. Complètement assumé par les éleveurs lorsqu'ils sont jeunes, il devient de plus en plus difficile lorsque les enfants grandissent. Et, au-delà d'un confort personnel, ces éleveurs souhaitent transmettre à leurs descendants des exploitations n'imposant pas forcément un mode de vie qui les place aux marges de la société (Groupe Economie du bétail, 1997).

Le succès rencontré par les opérations locales agri-environnementales auprès des éleveurs herbassiers s'inscrit dans cette logique. En leur permettant d'accéder, par le biais de conventions pluriannuelles de pâturage, à un territoire organisé et structuré où il est possible d'installer des parcs, elles leur donnent cette assise foncière minimale à partir duquel il peuvent envisager une organisation du travail moins contraignante, sans passer par une acquisition à coût élevé du foncier, contraire à la nature même de leur projet.

Références

Dedieu, B. et Servièrre, G. (1994). *Analyse de groupe de "bilans travail" en exploitations d'élevage - méthodes et exemples*. Coll. Lignes - Institut de l'Elevage, p. 15.

Fabre, P. (1997). *Hommes de la Crau - des coussouls aux alpages*. Cheminement en Provence, Thoard, France, p. 310.

Groupe Economie du bétail (1997). *Projet Ovin 2001 - Des systèmes ovins viande porteurs d'avenir*. Dossier Economie de l'élevage, nov. 1997, Institut de l'Elevage.

INRA and Institut de l'Elevage (1993). *Bilan Travail pour l'étude du fonctionnement des exploitations d'élevage*. Coll. Lignes - Institut de l'Elevage, p. 15.

Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (1997). *Elevage ovin et valorisation des territoires pastoraux. Dix exemples de systèmes d'exploitation des régions du sud*. Institut de l'Elevage, p. 47.